

Comité Central d'Entreprise

Unilever France Home and Personnel Care industrie
Usines de Le Meux (60) et de Saint-Vulbas (01)
Z.I de Le Meux - 60880 LE MEUX

LRAR: 1A 051 017 0832 9

Le Meux, le 8 février 2011

A, DESOMBRE Yves Edouard Président du Comité Central d'Entreprise UNILEVER France HPC I Site de Le Meux et de Saint-Vulbas 23, rue François Jacob 92842 RUEIL MALMAISON Cedex

Objet : Droit d'alerte économique

Monsieur le président,

Vous avez reçu par courrier LRAR la lettre de mission du cabinet PROGEXA en date du 31 janvier 2011 concernant la procédure de droit d'alerte votée lors de la réunion des membres du Comité Central Entreprise du 25 novembre 2010.

A ce jour, vous n'avez toujours pas pris contact avec le cabinet PROGEXA, ni envoyé de documents correspondants aux demandes des experts du cabinet PROGEXA dans la lettre de mission.

De plus, vous n'avez pas versé d'acompte au cabinet PROGEXA comme le prévoit les règles de la profession.

Je vous informe, par la présente, que ceci est ma seule et unique relance et que les élus n'hésiteront pas à faire appliquer la loi notamment par le biais du délit d'entrave.

La lettre de mission du cabinet PROGEXA en date du 31 janvier que vous avez reçu et qui est en copie de ce courrier, n'est qu'une première étape (une première demande).

Un point sera fait 3 fois par semaine avec le cabinet PROGEXA sur le suivi de la lettre de mission et l'attention que vous y apporterez dans la transmission des éléments et la réponse aux entretiens pour la bonne conduite de leur mission.

Veuillez recevoir, Monsieur le président, mes sincères salutations.

Mr BRIESMALIEN Frédéric

Secrétaire du Comité Central d'Entreprise Unilever France Home and Personnel Care Industries Usine de Le Meux et de Saint-Vulbas

C.c:

- ✓ Inspection du travail M;GIRAUD Cécile
- ✓ JDS Avocats
- ✓ Cabinet PROGEXA
- ✓ Syndicats CFDT FO CGT